



## Prêt In Fine et Assurance-Vie nantie

Par **Wing**, le **13/03/2017** à **19:34**

Bonjour,

J'ai souscrit il y a plus de 10 ans un prêt in fine pour l'acquisition d'un appartement dans le cadre de la Loi De Robien.

Étant jeune salarié à l'époque (depuis moins de 3 ans sur le marché du travail) et locataire de mon logement principal (beaucoup de mutations), je n'avais pas d'épargne à mettre à la souscription du contrat d'assurance-vie nanti et adossé à ce prêt in fine.

À ce jour, il n'y a que 200 € sur ce contrat car la banque ne m'a jamais demandé de faire des versements réguliers et car elle n'est jamais revenue vers moi jusqu'à ce jour pour me conseiller de le faire et tout simplement exercer son devoir d'information par rapport à l'échéance de mon prêt.

En outre, les frais sur versement et de gestion sur cette AV étaient exagérés, car pas du tout négociés (j'étais jeune...).

Je ne suis néanmoins pas complètement fou et j'ai su économiser une certaine somme en vue de l'échéance de ce prêt (02/2021). Elle est toutefois encore insuffisante et pas totalement disponible (PEE en partie...).

De bonne foi, je suis allé voir cette banque pour lui expliquer que je souhaitais étudier avec eux le rachat de cet appartement par une SCI familiale car c'était aussi l'occasion d'intéresser ma femme et mes enfants.

Mon interlocuteur s'est montré très intéressé par ce projet. Néanmoins, je viens de recevoir ce jour un courrier avec AR me rappelant que l'assurance-vie ne présentait qu'un solde de 200 € et m'invitant à procéder au plus vite sur cette assurance-vie à la réalisation des versements qui pourront permettre le remboursement de ce concours à son échéance.

J'ai essayé de joindre mon interlocuteur pour en discuter avec lui et connaître l'esprit de ce courrier.

Il doit me rappeler car il était en rdv...

Je sollicite ainsi l'avis des membres de ce site pour savoir dans quelle mesure je peux reprocher à la banque un manque d'information et de conseil.

Mon souhait est de trouver une issue normale à ce dossier, et je pense que la mise en place d'un prêt amortissable sur une SCI familiale peut être une option, sachant que je suis prêt à amener à cette banque une partie de mon épargne disponible et de lui domicilier une partie de mes revenus.

Merci d'avance pour votre aide et vos avis.

Cordialement,